

Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du bourg en raison des travaux de rénovation de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE et Nelly VAN MARLE

Étaient absents : Messieurs Benoît LAFARGUE et Guillaume BACCON; Madame Florence TISSANDIE VERGNE

Secrétaire de séance : Madame Véronique LABRANDE

Rappel de l'ordre du jour :

⇒ Complément-marché public : restauration de la mairie et extension PMR validation des résultats de la commission d'appel d'offre concernant le choix des entreprises et autorisation de signature

⇒ Création de poste d'un emploi permanent

⇒ **Complément-marché public : restauration de la mairie et extension PMR validation des résultats de la commission d'appel d'offre concernant le choix des entreprises et autorisation de signature**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la mairie et l'extension PMR.

Il informe que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 14 janvier 2025. Pour rappel lors de la réunion d'appel d'offre du mois de novembre, 3 lots n'avaient pas trouvés preneur en raison du désamiantage à effectuer et des difficultés rencontrées par les entreprises. Il a été décidé de créer un lot désamiantage (12^{ème} lot) afin de permettre aux entreprises non spécialisées de pouvoir postuler. Précisions faites, Monsieur le maire fait part au conseil municipal des résultats de la consultation des entreprises :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT
01 - Gros œuvre	SAS KAIROS	49 800€
07 - Revêtement de sols	JOFRE ENTREPRISE	12 021€
09 - PS VMC	PISONERO	6 965€
12 - Désamiantage	KDS	9 495€
TOTAL		78 281€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de retenir les offres telles que mentionnées dans tableau ci-dessus ; et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce marché.

⇒ Création de poste d'un emploi permanent

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 25h à compter du 01 / 04 / 2025.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique principal 2nd classe. Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique principal 2nd classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ; VU le tableau des emplois, décide d'adopter la proposition du Maire ; de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h25

La secrétaire de séance,
Véronique LABRANDE



Le Maire,
Raoul DEBAR